



PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Crissier
lundi 23 septembre 2013, à 20h15 à la Salle de Spectacles**

Présidence : M. Laurent Bovay, Président.

Il est 20h15 précises lorsque le Président déclare ouverte cette séance. Le Président adresse les salutations d'usage à la Municipalité, aux membres du Conseil, à la presse et au public pour l'intérêt qu'ils portent aux débats du Conseil communal.

M. LAURENT BOVAY, PRÉSIDENT

Bienvenue à toutes et tous pour ce Conseil communal de la rentrée, une année où j'aurai plaisir à présider nos débats que j'espère fructueux et productifs. J'aurai à cœur de promouvoir le respect de l'autre, les idées et opinions de chacun ; afin de garantir la prospérité de notre Conseil au bénéfice de notre commune. Je souhaite pouvoir m'appuyer sur le climat positif instauré par mes prédécesseurs. Et si j'ai un vœu à faire, c'est que le Conseil continue sur cette voie dans ses futurs débats.

Baignant régulièrement parmi nos concitoyens, nous devons être à l'écoute de leur préoccupation, un cas concret illustrant mes propos sera d'ailleurs évoqué ce soir. La gestion de notre commune doit être mise en avant en rapport avec la politique politicienne qui ne doit avoir qu'une place raisonnable dans nos délibérations.

Je nous souhaite des débats efficaces et fort à propos, quelque soit le sujet et, au vu de l'ordre du jour bien rempli de cette séance, que nous prenions le temps nécessaire au traitement des dossiers proposés.

Le Président cède la parole à la secrétaire pour l'appel.

Appel :	convoqués :	68
	excusés :	10
	absent :	0
	présents :	58

Excusés : M. Yves Besson (PS) - Mme Dominique Cavin (ROLC) – M. Pierre Chapuis (CDC) - Mme Antonia Di Feo (PS) – M. Jean-Daniel Duruz (CDC) - Mme Joan Oswald (CDC) - M. Xavier Riond (CDC) - M. Setmer Selmani (ROLC) – M. Michel Walter (PS) – M. Laurent Zavagno (ROLC)

Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

1. OPERATIONS REGLEMENTAIRES, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2013

1.1 ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture d'un courrier reçu de la Municipalité concernant la demande de retrait du préavis 37/2001-2016 - Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Le point 7 de ce préavis est annulé. Les préavis 40/-41/2011-2016 seront présentés par Mme Bähler (ROLC) et non pas par Mme Rodari (PS). Un postulat a été déposé par M. Chapuis au nom du CDC, il sera présenté par M. Serex.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour ainsi modifié. Ledit ordre du jour n'appelle aucune autre modification.

1.2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2013

Le procès-verbal en main de tous les Conseillers est admis à l'unanimité sans aucune remarque.

2. DEMISSION - ADMISSION - ASSERMENTATION

Le Président donne lecture des lettres du 29 août 2013 et 11 septembre 2013, par lesquelles M. Ido Walther (ROLC), et M. Roland Gabella (ROLC), font part de leur démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Selon l'art. 66 et 67, la liste des viennent-ensuite du ROLC étant épuisée, le président du ROLC est prié de désigner deux candidats, selon la procédure citée dans la loi sur les communes ainsi que la Loi sur l'exercice des droits politiques, pour la séance du 4 novembre 2013, soutenus par six des signataires de la première liste déposée lors des élections de 2011.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE

3.1 CORRESPONDANCE ET DIVERS

M. LAURENT BOVAY, PRESIDENT

Je vous rappelle la séance d'information mercredi 25 septembre à 18h00, à l'Aula de la Plaine à Chavannes, traitant de la modification de la Loi sur les Communes. Le Bureau a reçu une pétition qui au lieu d'être traitée dans les communications de la présidence, sera traitée au point 13. Merci de m'excuser de cette erreur.

3.2 REPRESENTATION

Le Président a représenté le Conseil lors des manifestations suivantes :

11.09.2013	J'ai apporté mes salutations au nom du Conseil lors de la traditionnelle sortie en bateau des aînés. A noter la participation de 260 personnes sur les 1150 invités.
------------	--

3.3 VOTATIONS FEDERALES DU 22 SEPTEMBRE 2013

NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS : 3186

1) ACCEPTEZ-VOUS L'INITIATIVE DU 5 JANVIER 2012 « OUI A L'ABROGATION DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE »

BULLETS RENTRES : 1383	BLANCS : 15	NULS : 0	VALABLES : 1368
OUI : 485	NON : 883	MAJORITE :	43,41 %

2) ACCEPTEZ-VOUS LA LOI FEDERALE DU 28 SEPTEMBRE 2012 SUR LA LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES DE L'HOMME (LOI SUR LES EPIDEMIES, LEp)

BULLETS RENTRES : 1383	BLANCS : 33	NULS : 0	VALABLES : 1350
OUI : 1043	NON : 307	MAJORITE :	43,41 %

3) ACCEPTEZ-VOUS LA MODIFICATION DU 14 DECEMBRE 2012 DE LA LOI FEDERALE SUR LE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (LOI SUR LE TRAVAIL, LTr)

BULLETS RENTRES : 1384	BLANCS : 28	NULS : 0	VALABLES : 1356
OUI : 744	NON : 612	MAJORITE :	43,41 %

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

4.1 Communications orales

Pas de communications orales

4.2 Communications écrites

Communication 11/2011-2016

Communication 12/2011-2016

M. DANIEL MARGOT (CDC)

A partir de quelle date le ramassage des ordures n'aura lieu qu'une fois par semaine ?

MME NATHALIE JATON, MUNICIPALE

Le ramassage se fera une fois par semaine à partir du 1^{er} janvier 2014. Jusqu'à la fin de cette année, le travail s'effectue par notre ramasseur habituel. Un marché public est en cours, il fermes d'ici deux semaines et nous aurons la réponse concernant l'entreprise qui effectuera le ramassage dès l'année prochaine.

La parole n'est plus demandée au sujet de ces communications.

5. PREAVIS No 35/2011-2016 – DEMANDE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013 – RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR M. ROBERTO FRANCIOLI (CDC)

M. Francioli donne quelques explications sur le rapport de la commission. La lecture n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Francioli, donne lecture des conclusions du préavis qui sont admises à l'unanimité.

6. PREAVIS No 36/2011-2016 – REGLEMENT CONCERNANT LE SUBVENTIONNEMENT DES ETUDES MUSICALES – RAPPORT DE LA COMMISSION, RAPPORTEUR M. JACQUES BATTILOTTI (CDC)

M. Battilotti donne des explications sur le rapport de la commission. La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Battilotti, donne lecture des conclusions du préavis qui sont admises à une large majorité (1 abstention manifestée).

7. PREAVIS 38/2011-2016 – APPROBATION DES MESURES D'ALLEGEMENT D'ASSAINISSEMENT PHONIQUE DES ROUTES COMMUNALES ET CANTONALES – RAPPORT DE LA COMMISSION, RAPPORTEUR M. DANIEL MARGOT (CDC)

M. Daniel Margot donne des explications sur le rapport de la commission. La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, M. Margot, donne lecture des conclusions du préavis qui sont admises à l'unanimité.

8. PREAVIS No 39/2011-2016 – DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE RELATIVE A L'ELABORATION D'UNE VISION COMMUNALE D'IMPLANTATION DES INSTALLATIONS COMMERCIALES A FORTE FREQUENTATION (ICFF) – RAPPORT DE LA COMMISSION, RAPPORTEUR M. DANIEL MARGOT (CDC)

M. Daniel Margot donne des explications sur le rapport de la commission. La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant

pas sollicitée, M. Margot, donne lecture des conclusions qui sont admises à **une large majorité (1 abstention manifestée)**.

9. PREAVIS NO 40/2011-2016 – BATIMENT ADMINISTRATIF DE CHISAZ. REAMENAGEMENT LOCAUX ET DIVERS TRAVAUX – RAPPORT DE LA COMMISSION, RAPPORTEUR MME CHRISTA BÄHLER (ROLC)

Mme Bähler donne des explications sur le rapport de la commission. La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, Mme Bähler, donne lecture des conclusions qui sont admises à **l'unanimité**.

10. PREAVIS NO 41/2011-2016 – BATIMENTS DE LA VOIRIE – DIVERS TRAVAUX – RAPPORT DE LA COMMISSION, RAPPORTEUR MME CHRISTA BÄHLER (ROLC)

Mme Christa Bähler donne des explications sur le rapport de la commission. La lecture du rapport n'étant pas demandée, après lecture de la prise de position de la commission, la parole n'étant pas sollicitée, Mme Bähler, donne lecture des conclusions qui sont admises à **une large majorité (1 abstention manifestée)**.

11. PREAVIS NO 42/2011-2016 – MISE EN PLACE D'INSTALLATIONS DE VIDEOPROTECTION ET MESURES POUR TRAITER LES INCIVILITES ET LE SENTIMENT D'INSECURITE – REPONSE AU POSTULAT DE M. S. REZSO ET CONSORTS AU NOM DU CDC DU 1^{ER} MARS 2010, DEMANDANT D'AUGMENTER LA SECURITE DES HABITANTS ET DES COMMERCES PAR L'INSTALLATION CIBLEE DE CAMERAS - RAPPORT DE LA COMMISSION, RAPPORTEUR M. JEAN-FRANÇOIS THEVOZ (CDC)

Après lecture du rapport, le président ouvre la discussion :

M. DAVID METZGER (PS) (Texte en annexe)

M. CLAUDE-FRANÇOIS DELAPIERRE (CDC)

J'ai récemment interpellé une maman avec 2 enfants de 3 et 5 ans les incitant à taguer le mur communal voisin de sa propriété, qui est un mur communal. Si personne ne leur tire les oreilles, qui le fera ? La police ne peut pas passer tous les jours dans tous les quartiers de Crissier. L'éducation doit être faite par les parents. Si eux-mêmes incitent les enfants à faire des dégâts, où allons-nous ?

A Pré-Fontaine, certaines manifestations qui avaient lieu au Centre dégénéraient, causant des dégâts aux bâtiments voisins qui ne sont pas la propriété de la commune, avec des plaintes de voisinage. Peut-être qu'avec le changement d'affectation de ce bâtiment, le problème sera moindre, mais il sera risqué, car le bâtiment ne sera pas occupé la nuit. C'est souvent durant cette période que se passent les dégâts. Vu que CHF 12'000.— ont été signalés, ne serait-il pas judicieux de prévoir aussi ce type d'équipement ? Ce n'est pas le restaurant qui amène ce genre d'incivilités mais les gens du voisinage. Le Centre de Pré-Fontaine pourrait-il faire l'objet de ce genre d'étude d'installations ?

M. PIERRE MÜHLETHALER, MUNICIPAL

Dans le bâtiment avec des logements pour étudiants, ces derniers se faisaient importuner par des jeunes. Ceci a été contrôlé à travers l'association pour étudiants par une compagnie de sécurité privée. Comme c'est du domaine privé, elle a fait de l'observation et des photos ont été prises et elle a dénoncé les cas à la police. Les personnes qui incommodaient ont été interpellées. La pose de caméras est une solution que l'Association pour les logements pour étudiants évalue, d'autant plus que certains jeunes pénétraient dans ce bâtiment et attendaient que la personne ouvre pour y entrer en même temps. Il s'agit ici de violation à la propriété privée. L'espace aux alentours de ce bâtiment est privé. Ce problème se retrouve avec le bâtiment de la Vernie qui a eu aussi des dégâts. C'est la PPE qui doit installer des caméras.

Quant à M. Metzger, je vous remercie de votre intervention. Le titre pourrait prêter à confusion, la décision finale que vous devrez prendre est l'acquisition d'un système nécessaire. Par exemple, l'installation de caméras a fait ses preuves à la Gare de Renens, les résultats sont très probants.

Le commandant Schaer vous a présenté la mise en place de la police de proximité avec ses postes de ville renforcés, ses points d'appui. Les conseillers communaux ne peuvent pas décider, la compétence en revient au Conseil intercommunal. L'Ouest lausannois a 80 policiers qui arpentent les rues pour 65'000 habitants, soit un policier pour 800 habitants.

A Paléo, avec 50'000 visiteurs et un camping de 9'000 personnes, 1'000 personnes assurent la sécurité. Une personne pour 50 visiteurs, la différence est qu'à Paléo, les gens qui assurent la sécurité sont bénévoles. La facture s'en ressent très peu, à l'exception de la gendarmerie sur place qui auditionne immédiatement.

A la Carrière, les caméras ont rendu plusieurs fois service, vols d'ordinateurs, tags, identification des personnes.

Les frais dont vous parlez, ne sont pas uniquement les caméras, mais il faut y ajouter l'installation.

Si nous prenons des espaces publics tels que Marcolet, nous avons eu un début d'incendie maîtrisé par l'intervention rapide du service du feu, permettant au bâtiment administratif d'être encore debout. Dire que les caméras auraient empêché le feu, on ne refait pas l'histoire. Si votre théorie est que les personnes se déplacent ailleurs, cela signifie qu'il n'aurait pas mis le feu à une moto sous un bâtiment scolaire.

Les mesures d'accompagnement de la police de proximité, la commission locale de sécurité dans laquelle travaille Prévention et partenariat, la conciergerie, les établissements scolaires, et le poste de ville doivent permettre de voir où sont les jeunes et les moins jeunes, afin de les sensibiliser, car il n'y a pas que la jeunesse.

La police de Lausanne dit : « **la nuit est à eux mais la ville est à tous** ». Elle essaie de rendre la jeunesse attentive comme nous essayons de rendre attentifs nos enfants.

Ce n'est pas une atteinte à la personnalité d'être filmé. Notre présence est filmée régulièrement, entrée de magasin, au bancomat.

Quand on passe un après-midi avec les aînés, ils demandent que les alentours des Noutes, Marcolet, Chisaz soient équipés d'installations.

La parole n'étant plus sollicitée, M. Thévoz, donne lecture des conclusions du préavis qui sont admises à **la majorité (14 NON – 3 abstentions manifestées)**.

12. PETITION DEPOSEE PAR MME SOPHIE RODARI (PS) AU NOM DES PETITIONNAIRES « POUR UNE REINTRODUCTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES A LA SORTIE DES CLASSES DE L'APRES-MIDI POUR TOUS LES ELEVES CONCERNES.

Le Président donne lecture de cette pétition. Il invite la commission des pétitions à siéger après ce Conseil, afin de déterminer la suite à donner à cette pétition.

13. INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

13.1 M. PETER KNOEPFEL (PS) (Rapport SIE texte en annexe)

Ce sont les questions que je me pose, je ne vous annonce pas une motion sur d'éventuelles modifications du statut du SIE. C'est d'ailleurs le Conseil communal qui a voulu cette représentation, mais peut-être c'est une mauvaise construction. Je ne vais pas aller aux réunions en me préparant intensément et ensuite recevoir des réponses floues et des consignes sur ce que je peux dire ou pas au Conseil.

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

Mme Jatton et moi siégeons au Conseil d'administration du SIE. J'apporte quelques réponses. La position de M. Knoepfel rejoint les questions posées à l'époque par la syndique de Renens et reflète aussi une tendance politique qui veut considérer les sociétés anonymes comme des

sociétés, dans lesquelles les communes sont actionnaires, comme si les Conseils communaux étaient directement les gestionnaires de l'entreprise.

Le débat a un caractère idéologique. Le droit des sociétés anonymes est dans le code des obligations et non pas dans les statuts des Conseils communaux. Si on publiait dans les Conseils communaux, la stratégie du SIE ou TVT, les concurrents auraient des connaissances sur la stratégie de l'entreprise. Ce n'est pas possible, c'est ouvrir la porte à la concurrence.

M. Knoepfel regrette, en tant que délégué, de ne pas avoir plus de pouvoir. Dans ce cas, il faudrait revoir la structure des statuts du SIE et de TVT.

D'autres personnes sont victimes de ce problème de compteurs, notamment les Services Industriels de Genève qui buttent comme nous sur le refus du fournisseur d'entrer en matière, pour un remboursement quelconque.

M. Knoepfel vous êtes dans l'erreur quand vous sous-entendez que « *si nous avions pris d'autres décisions, nous pourrions avoir un dividende supérieur* ». C'est erroné, le SIE n'étant pas soumis à l'impôt, son dividende doit plafonner à 2 %. Notre dividende ne changerait pas. La gestion opérationnelle ne se discute pas dans les Conseils communaux, nous le mettons toujours dans le rapport de gestion et nous avons un rapport complet du SIE à disposition pour ceux qui souhaitent le parcourir.

13.2 **M PATRICK MARTIN (CDC)** (Texte in extenso)

Le Conseil intercommunal « Sécurité dans l'Ouest lausannois » s'est réuni le mercredi 18 septembre 2013. A cette occasion, les délégués des différentes communes ont voté à l'unanimité le budget 2014. Prévu à CHF 22'301'127.--, ce budget est majoré de CHF 1'528'000.— par rapport à celui de l'année en cours. Cette augmentation est due en grande partie pour trois raisons, soit :

- La contribution de 3 % que la POL doit verser dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions. Cette seule contribution s'élève à près de CHF 800'000.--, soit la moitié de l'augmentation du budget
- La deuxième raison concerne les coûts induits suite au déménagement de la POL à la route des Flumeaux, à Prilly prévu en novembre 2013
- La troisième raison concerne l'augmentation des effectifs voulue par la LOPV, c'est-à-dire la loi sur l'organisation policière vaudoise

Les charges sont certes en augmentation mais les revenus liés à l'activité de la POL aussi. Ces derniers devraient progresser de près de CHF 600'000.--. Au final, les contributions des huit communes sont en augmentation de CHF 983'000.— par rapport à 2013. En ce qui concerne Crissier, le budget 2014 sera de CHF 1'947'000.--, soit en augmentation de CHF 72'000.— par rapport à notre budget 2013.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Un postulat a été déposé par M. Chapuis et Consorts.

M. Serex donne lecture du postulat au nom de M. Chapuis. « Jardin du souvenir, création d'un support permanent d'inscrire le nom du défunt ». (Texte en annexe).

MME NATHALIE JATON, MUNICIPALE

A l'époque, il a été choisi d'installer le jardin du souvenir pour y déposer les cendres sans forcément y mettre le nom. Inscrire le nom sur un support n'est pas impossible, mais il faut prévoir de la place. Nous souhaitons prochainement revoir la gestion du cimetière et lui rendre un cadre plus tranquille et serein, par rapport à la route, au giratoire et aux industries proches. Ce serait l'occasion de revoir également le jardin du souvenir et de proposer une solution plus étendue. C'est souvent la famille qui souhaite une inscription, car les gens qui choisissent cette option le font pour l'anonymat. Nous allons vous proposer une solution intermédiaire en attendant de revoir la gestion du cimetière.

La parole n'étant plus sollicitée, ce postulat est pris en considération à la majorité (1 abstention manifestée)

Le postulat est renvoyé à l'unanimité à la Municipalité pour étude .

15. DIVERS

15.1 M. LAURENT BOVAY, PRESIDENT

J'ai reçu un courrier de LOCAL.ch. Local guide remplace l'ancien annuaire téléphonique et l'annuaire local jaune. Toutes les personnes qui recevaient les anciens annuaires le recevront gratuitement.

15.2 MME MICHELLE BEAUD, MUNICIPALE (Texte in extenso)

Au sujet de la pétition qui vous a été communiquée au point 12, je ne vais pas prendre position sur son contenu, elle sera traitée par la commission des pétitions et suite à son rapport, la Municipalité prendra position. Toutefois je souhaite intervenir afin de « *faire taire la rumeur* » sur ce sujet très émotionnel qui finalement touche peu d'enfants, une soixantaine d'adolescents qui doivent rentrer à pied le soir.

Tout d'abord vous rappeler les raisons de la prise de décision de la Municipalité : la forte augmentation des coûts de la prestation du Car Postal reçue en automne 2012 a ouvert le débat en Municipalité sur les mesures à prendre afin de respecter le budget mis à disposition pour ce service, qui je le rappelle, est une prestation non-imposée par la Loi scolaire, aucun des enfants bénéficiaires n'habitant à plus de 2.5 km.

Le CET a été régulièrement informé des intentions de la Municipalité dès la séance du 7 décembre 2012. En mars la commission transports scolaires du CET s'est réunie afin de faire le point sur la rationalisation des transports scolaires. La Municipalité disposait ainsi du document de travail de la commission afin d'entrer en discussion avec le transporteur sur les différentes mesures préconisées.

La solution retenue est d'emblée apparue comme la moins pénalisante pour les bénéficiaires, au contraire un retour à pied ne peut être que bénéfique pour la santé de nos adolescents, et d'ailleurs souvent le meilleur moment de la journée de l'écopier est celui du chemin de l'école avec les copains.

Concernant le texte de la pétition, au 1^{er} paragraphe, je réfute l'accusation « *du procédé particulièrement lâche* » sur la manière dont a été faite la communication. En effet, par le biais des résumés des PV des séances du CET publiés dans le Crissier-Contact, la population a été régulièrement mise au courant de la problématique et lors de la séance du 24 juin 2013, ce Conseil était informé de la décision prise par la Municipalité. Ce n'est bien entendu que lorsque Car Postal a établi les horaires qu'individuellement les parents ont été informés.

Nous attendons le rapport de la commission des pétitions et alors la Municipalité prendra position sur le contenu de la pétition.

M. LAURENT BOVAY, PRESIDENT

Comme je l'ai indiqué lors de la lecture de cette pétition, je ne souhaitais pas entrer en discussion sur ce thème, dans le but de ne pas court-circuiter le travail de la commission. Mme Beaud l'ayant fait, je donne le droit de répondre à Mme Rodari,

MME SOPHIE RODARI (PS)

Je tenais à respecter vos propos de ne pas entrer en matière. Au nom des pétitionnaires, il est normal que je réagisse. Je rappelle que nous avons considéré *le procédé était particulièrement lâche* et non pas que les personnes étaient lâches d'avoir fait un choix qu'elles assument. Informer publiquement en pleine période des vacances, ce procédé n'est pas correct, j'assume ces propos, ainsi que les 102 personnes qui ont signé cette pétition. Il y a une différence entre informer le CET, donner des informations au Conseil et transmettre des informations officielles à des parents.

J'ai cette chance comme d'autres parents ici d'avoir accès à ces informations. Les autres parents les ont découvertes au retour des vacances. En termes d'information, on pouvait mieux faire. Je n'en ai pas eu connaissance même en tant que membre du CET, c'est grave. J'ai été interpellée comme vous Mme Beaud cet été par des dizaines de parents, me demandant ce qui s'était passé à la plénière du CET, il n'y a pas eu de votes officiellement sur le sujet, les pv informaient que la commission des transports allait travailler, mais ils n'ont pas eu accès au contenu de ce qui a été soumis à la Municipalité.

Il faut améliorer le fonctionnement du CET, mais deux lignes dans le Crissier-Contact ne peuvent fonder une décision aussi importante. La question des transports va être étudiée par la

commission des pétitions et suivre son cours, je trouvais normal qu'il y ait la possibilité pour les gens concernés de donner leurs opinions, l'école est obligatoire, cela implique des droits et des devoirs pour les autorités publiques.

15.3 M. CLAUDE PAILLARD (ROLC)

Je regrette que la Municipalité n'ait pas accepté le débat du préavis 37/2011-2016. Peur de l'échec, peur d'un référendum, ou la preuve que quelque chose n'était pas nette. Ce débat aurait permis aux conseillers de découvrir des petites erreurs de présentation, connaître d'autres solutions. Ce retrait est un aveu de faiblesse. Contrairement à certains échos reçus, ce n'est pas moi, président de la commission qui ai imposé mes idées. C'est une discussion unanime de la commission, qui nous a amené à proposer un amendement. D'autres points proposés sont actuellement en demande de renseignements. Je ne connais pas le délai de votre décision de retrait, mais si cela date de plusieurs jours, je pense que l'on aurait pu avertir le président de la commission.

MME NATHALIE JATON, MUNICIPALE

Cette décision date d'aujourd'hui puisque la semaine dernière nous ne siégeons pas. Ce n'est pas la peur, en lisant le rapport de la commission, nous nous rendons compte que le règlement n'apporte pas de soucis.

L'amendement nous cause un problème. La conception de chemins privés est un sujet récurrent. La considération de votre amendement est difficile à concevoir sur le terrain. Vous revenez régulièrement sur le thème de l'équité du traitement du chemin privé ; comme vous l'entendez dans votre amendement, ce n'est pas clair. ...*Chemins, routes et trottoirs privés servant à la circulation générale d'un quartier. Trottoirs privés grevés d'une servitude d'un passage à pied et tous véhicules...*, cela peut concerner tous les chemins.

Nous allons revoir le préavis, le fonds du règlement ne changera pas, vous n'y avez apporté aucune remarque dans votre rapport. Nous allons vous proposer une autre manière de taxer les surfaces imperméables pour les eaux claires. Ce ne sera pas pour le prochain Conseil, c'est trop tard. Nous pensons le proposer lors de la première séance de 2014 avec une possibilité rétroactive au début de l'année pour ce règlement.

15.4 M. JACQUES CARNAL (ROLC)

A la fin du dernier Conseil, 5^{ème} épisode de l'EVAM, la Municipalité nous a informés qu'au mois de septembre aurait lieu une réunion entre une délégation de Crissier et une délégation du Canton. Il me semble important que notre Conseil soit informé des résultats de cette réunion.

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

Lors de la séance du 4 septembre 2013, la DGEO a présenté un projet de convention avec un certain nombre d'articles et aucun chiffre. Aucune proposition concrète du partage des frais. Le Canton est d'accord de signer une convention avec nous, de nous rembourser quelque chose, en se basant sur la neutralité des frais et en ajoutant que ce concept de neutralité est utilisé par le Canton dans d'autres problématiques comparables à celui-là. Leurs juristes ont étudié la question, ils préparent leur arsenal juridique et administratif. Pour l'instant, ils ne proposent pas de payer une partie puisque nous ne savons pas ce qu'ils proposent.

Suite à cette séance, nous avons écrit à la DGEO en donnant un décompte de nos frais, en demandant que nous ayons des propositions à la séance du 4 octobre 2013 et des explications sur la neutralité des coûts. Dans le pire des cas, cela peut vouloir dire, *vous avez un chef concierge, vous le mettez dans les frais, s'il n'y a pas de classes d'accueil, vous avez quand même votre chef concierge. S'il n'y a pas de classes d'accueil, combien de concierges économisez-vous ?* Allons-nous entrer dans ce genre de discussion, c'est probable.

Si nous ne sommes pas d'accord avec les propositions, nous n'allons rien recevoir dans l'immédiat et nous prendrons un avocat. A l'art. 132 de la LEO, il est mentionné que *les locaux pour l'enseignement obligatoire sont mis à disposition par les communes*. Cet article ne parle pas des requérants. Le directeur de la DGEO nous a renvoyés à cet article. Lorsque nous demanderons une participation aux investissements, des intérêts sur le capital investi, nous voyons déjà l'accueil que nous recevrons.

M. JACQUES CARNAL (ROLC)

Un art. dans la LEO dit clairement que l'Etat prend à 100 % les frais indus par les classes des réfugiés de l'EVAM. Je n'ai rien contre la scolarisation des enfants de l'EVAM, je me bats pour une équité entre les communes.

1. Quand nous avons décidé d'acheter un étage au bâtiment de la Vernie, on nous a dit « pas de classe d'école dans ce bâtiment ». Actuellement, il y a une classe de travaux manuels.
2. Lorsqu'une délégation de la commune a discuté avec la délégation du Canton, notre délégation de commune était composée du directeur des Ecoles et d'un doyen, deux fonctionnaires cantonaux payés par le Canton pour aller défendre les intérêts de la commune vis-à-vis du Canton.
3. Dans le 24Heures du 5 septembre 2013, l'institution de l'asile est dans les chiffres noirs, les comptes 2012 de l'EVAM bouclent avec un bénéfice de CHF 5,2 mios.

M. MICHEL TENDON, SYNDIC

Nous avons dit qu'il n'y aurait pas de classes d'enseignement, sinon nous aurions eu les contraintes d'une école. En revanche, nous avons toujours dit qu'il y aurait des salles de travaux pratiques.

15.5 M. WEMBO JAH OLELA (PS) Texte en annexe.

Rabaissement des trottoirs à Marcolet.

MME NATHALIE JATON, MUNICIPAL

Nous avons effectivement rabaisé les trottoirs en face du bâtiment Marcolet 39, Vernie 10. Ces travaux ont été faits cet été. Ce n'est pas le seul endroit de Crissier qui a retenu notre attention, d'autres endroits ont été modifiés, mais nous avons estimé qu'il était urgent de rabaisser le trottoir en face de l'EMS de la Vernie. Si c'est vital, que le trottoir plus bas en face du passage piétons, soit rabaisé, cela se fera l'année prochaine. Ce trottoir est surtout utilisé par les élèves qui vont à la cantine ou au Centre jeunesse

M. PIERRE MÜHLEHALER, MUNICIPAL

Nous avons demandé une analyse de la route de Marcolet à Swiss Traffic, afin d'étudier quelles installations poser pour augmenter la sécurité. Swiss Traffic ne préconise rien. A notre demande de poser des tableaux fluorescents, tels que vous pouvez les voir à Oulens, ces panneaux sont non réglementaires et le service des routes a préavisé défavorablement. Nous n'allons pas poser des panneaux pour que le service des routes les fasse enlever. Actuellement, un marquage au sol est à l'étude. La question est de voir si la route de Marcolet ne va pas être ouverte pour des travaux. Cette route est réservée uniquement aux bordiers qui montent la route.

MME CHRISTINE VAUDENAY (PS) (texte in extenso)

J'ai été témoin d'un accident qui a failli avoir lieu à la Carrière sur le parking scolaire entre une voiture et un enfant en trottinette, l'une entrant dans le parking et l'autre descendant le même parking, sans regarder et à toute vitesse : l'enfant a juste eu le temps de freiner tant bien que mal, de s'encouler dans sa trottinette pour éviter de justesse l'obstacle.

- A noter que le conducteur arrivait doucement et normalement sur le parking. Je ne parle pas d'un chauffard.

Par ailleurs, la sortie de ce même parking est dangereuse au quotidien : les conducteurs qui veulent en sortir tendent à regarder à gauche les voitures qui montent (*puisque c'est le sens de la circulation*), alors que les enfants descendent, sur le trottoir, à toute vitesse, en trottinette aussi, sans se méfier, **à droite – sans qu'on ait pu les voir**. Il y a une sorte d'arche fermée qui **bouche toute visibilité** sur le côté droit.

Un problème similaire se pose à la sortie du parking de Chisaz : même tendance à regarder à gauche pour des questions de sens de la circulation alors que les enfants arrivent à droite (avec visibilité à droite toutefois).

Au final, c'est miraculeux qu'il n'y ait pas encore eu d'accident grave.

Je pose donc la question de ce qui peut être fait, urgemment, pour assurer la sécurité des enfants sur ce trottoir :

- Sachant que la piste de la prévention (rappeler aux enfants de faire attention me paraît juste, mais sur le coup, ils l'oublient, c'est donc inefficace sur le moment), la piste de la prévention donc ne me semble pas être une bonne réponse.
- De même que désigner un éventuel comportement irresponsable des conducteurs dans ces 2 endroits (ils ne vont en général pas vite et font attention, mais ils sont manifestement pris entre 2 exercices contradictoires).
- De même que dire qu'il y a déjà un passage entre Chisaz et la Carrière : la présence des enfants pressés le matin sur le trottoir le long de la route indique clairement qu'ils n'empruntent pas ce passage.

ce qui peut être fait donc, soit en termes de :

- Démolition/amendement/recul de cette arche de la Carrière pour dégager la vue sur ce trottoir à droite.
- D'aménager une piste réservée aux trottinettes, **assez évidente pour que les enfants l'utilisent** et qui ne croise pas le trajet des voitures.
- D'autres mesures propres à réduire considérablement les risques de choc grave entre des véhicules et des enfants, souvent sans protection physique, qui circulent à toute allure sur ce trottoir.

M. CLAUDE PAILLARD (ROLC)

A la rue des Alpes, beaucoup de chemins sans visibilité débouchent sur la rue et les enfants vont à toute vitesse en trottinettes. Nous avons même une piste à vélos sur le trottoir. Pourquoi ne pas avoir séparé les piétons des cyclistes par une ligne blanche ? Faites supprimer les trottinettes pour aller à l'école.

M. DANIEL SCHLÄFLI (PS)

Nous avons deux sujets où nous pouvons traiter le sentiment d'insécurité de la population. A l'entrée de Marcolet, il existe aussi des caméras de surveillance qui réagissent à certaines conditions et qui font un joli cliché.

MME CARMEN GAROFANO (ROLC)

Pour rebondir sur la route de Marcolet, quelle est la différence entre bordiers et riverains autorisés ?

M. PIERRE MÜHLEHALER, MUNICIPAL

Il n'y a pas de différence. Les gens qui prennent la route habitent ou vont rejoindre quelqu'un ou quelque chose, par exemple le restaurant.

MME CARMEN GAROFANO (ROLC)

En dessous de la route de Marcolet, il y a la maison Vaucher avec beaucoup de véhicules et ils transitent tous les jours à la route de Marcolet. Ils ne tournent pas à Pré-Fontaine, ils roulent vite. Je suis témoin des propos de M. Olela, car j'y habite. Je pense qu'il faudrait contrôler et faire quelque chose. Beaucoup de personnes utilisent cette route pour raccourcir le chemin.

15.6 M. MARC-HENRI TAVEL (CDC)

Le 10 septembre 2013, au collège de la Carrière, il y avait des travaux, une alarme s'est déclenchée annonçant l'évacuation du collège. Une seule classe est sortie. Des exercices d'évacuation sont-ils faits ? Un seul professeur réagit, c'est dramatique ! Ils n'ont pas pris le chemin le plus court car il fallait ouvrir des portes, ils ont fait tout le tour du bâtiment.

15.7 M. ANTON ZYSSET (CDC)

J'aurais une question à Mme Jaton, concernant les décisions au Conseil communal, datant du 3 juin 2013. Adjudication des travaux de désherbage à la rue des Alpes pour un montant de CHF 11'880.— l'entreprise Bourgoz SA. Combien d'heures de travail cela représente, pourquoi ce travail est adressé à une entreprise externe ? Pourquoi ne pas avoir engagé un chômeur en fin de droit ou autre pour faire ces travaux ?

MME NATHALIE JATON, MUNICIPALE

Dès le début, il était prévu de confier le travail de la Rue des Alpes à une entreprise externe. La Voirie ne pouvait pas entretenir la Rue des Alpes, en plus de toutes les zones vertes. Cela vous semble excessif, il y a 1 km de plates-bandes à désherber, l'entretien des graminées, la taille des arbres. Le tarif horaire de l'entreprise Bourgoz tourne autour de CHF 65-66/heure. Cet été, la Voirie a tourné avec une petite équipe, à cause des vacances d'été, des heures supplémentaires durant le déblayage de la neige, des manifestations, dont il faut reprendre les heures en congé. Nous avons un employé à l'assurance depuis plusieurs mois. Donner ce travail à une entreprise était judicieux. A la prochaine séance, je vous donnerai le détail du nombre d'heures de travail.

M. ANTON ZYSSET (CDC)

Je ne conteste pas le travail ni l'effectif du service de Voirie. Pourquoi ne pas avoir pris un chômeur en fin de droit pour le désherbage de la rue des Alpes ?

MME NATHALIE JATON, MUNICIPALE

Nous n'avons pas pris un chômeur en fin de droit, parce que les absents et les malades ont été partiellement remplacés par des gens en recherche de travail et des jeunes qui arrivaient en fin de droit.

Une personne accueillie dans une équipe demande un encadrement, selon les travaux à faire. Cette année, la Voirie n'avait pas le temps de mettre une ou 2 personnes à disposition pour accompagner ces personnes. L'entreprise Bourgoz sont des professionnels, 160 heures de désherbage ont été nécessaires, qui sont même en dessous des heures prévues par la Voirie.

15.8 M. JACQUES BATTILOTTI (CDC) (texte in extenso)

J'avais 2 points divers à relever mais suite à l'intervention de Claude Paillard, j'en aurai un troisième :

- 1) Pour revenir au préavis 37 concernant l'évacuation et le traitement des eaux, je préfère qu'un préavis soit retiré au lieu que le Conseil prenne une mauvaise décision.

De mon point de vue, ce préavis était bon mais perfectible. Dans ce document, on parlait de développement durable mais il manquait des mesures incitatives. Il y avait bien une taxe sur le m3 d'eau consommé.

Par contre, en ce qui concerne la surface imperméable, il est difficile de la modifier pour les constructions existantes. En ce qui concerne les constructions futures, on peut s'attendre que les bâtiments soient de plus en plus équipés pour le traitement des eaux de pluie. Il n'y a pas d'incitation à récupérer l'eau de pluie, c'est dommage car pour un propriétaire de bâtiment cela implique un certain investissement. Ce traitement d'eaux pluviales devrait se généraliser.

- 2) En ce qui concerne le 2^{ème} point, j'aimerais revenir sur l'information de la Municipalité concernant la réduction de vitesse sur la Route du Timonet. Au nom du CDC, j'aimerais remercier la Municipalité et l'administration communale pour avoir travaillé sur la demande de notre motion. Ce résultat est très positif car la réduction de vitesse va améliorer la qualité de vie des habitants du coin notamment par une réduction des nuisances sonores, même si en parallèle une paroi anti-bruit a été construite, tout en maintenant ce tronçon en propriété du Canton.

- 3) Dans les documents reçus dernièrement, nous avons une brochure sur le traitement des personnes toxico-dépendantes. On comprend en lisant ce document que les traitements sont compliqués, longs et onéreux.

A quelques jours d'intervalle, j'ai vu une émission sur M6 concernant la consommation de cannabis chez les jeunes en France qui devient un vrai fléau.

Le cannabis a toujours et est encore banalisé alors que cette drogue a bien changé. A l'époque le cannabis avait un taux de THC d'environ 5%. A l'heure actuelle, il y a du cannabis avec un taux de THC de 20 à 25 %. Pour faire simple, un « pétard » fumé aujourd'hui équivaut à 5 « pétards » de l'époque.

Selon l'émission, les jeunes fument de plus en plus et toujours plus jeunes. On voit notamment dans l'émission des jeunes fumer du cannabis pendant la pause du matin.

Ces jeunes se retrouvent vite en échec scolaire ou professionnel et finalement deviennent des cas sociaux.

Je me demande quelle est la situation à Crissier ? Fait-on de la prévention ?

MME NATHALIE JATON, MUNICIPALE

Concernant votre première question. Tout préavis est perfectible. Il faut avoir bien compris tout le plan d'évacuation des eaux pour savoir de quoi nous parlons, et de quel volume financier il aurait été question ce soir. Par rapport au développement durable, l'article 8 du règlement en annexe, les infiltrations d'eau, *les surfaces perméables qui peuvent être déduites, ne seront pas comptés dans les surfaces perméables*. Une réponse devrait être trouvée avec un minimum d'équité. Ce n'est pas la taxe du règlement, ni le prix de l'épuration de l'eau qui va augmenter, mais la taxation des surfaces imperméables pour l'eau claire.

MME MICHELLE BEAUD, MUNICIPALE

Concernant le point 3, nous n'avons pas connaissance de statistiques au niveau communal sur la consommation de cannabis. Je me renseignerai pour avoir plus de précisions à Crissier.

Au Service jeunesse, avec la travailleuse sociale de proximité, à l'école, ces sujets sont abordés. La prévention est faite au niveau cantonal. Dans cette brochure, nous avons beaucoup d'informations.

15.9 MME CHRISTINE VAUDENAY (PS)

J'ai posé une question à propos de l'Arche de la Carrière qui empêche de voir à droite les enfants sur le trottoir. Que pouvons-nous faire à propos des trottinettes ? Peut-on les interdire ? Quelle est la procédure ? Il est important de prendre cette chose en considération, avant qu'un enfant se retrouve au CHUV ou au cimetière.

M. LAURENT BOVAY, PRESIDENT

Je vous remercie pour vos propos. Il n'était pas question de ne pas y répondre. Plusieurs Municipaux sont touchés. Qui veut prendre la parole ?

MME NATHALIE JATON, MUNICIPALE

Lors de l'ancienne Municipalité, nous avons déjà eu une remarque à ce sujet et nous avons fait changer l'édicule. Quand ces modifications ont été effectuées, nous avons entendu au Conseil, que c'était un grand changement et que nous pouvions faire attention aux enfants qui descendaient la route.

Si nous enlevions complètement l'arche, le problème ne serait pas résolu. Quand on sort du parking, nous regardons les véhicules qui viennent d'en-bas. A l'époque, les trottinettes étaient interdites, leur stockage à l'école n'était pas permis.

M. WEMBO JAH OLELA (PS)

Les trottinettes sont permises à Chisaz, elles doivent être pliées quand les enfants approchent de l'entrée de la cour. A Marcolet, elles sont interdites.

15.10 M. JACQUES CARNAL (ROLC)

J'aimerais intervenir en tant qu'ancien président pour la taxe au sac. Les citoyens râlent quand ils reçoivent une facture et oublient quand on leur paie quelque chose. Il faudrait rappeler aux citoyens qu'ils auront un point d'impôt en moins à payer sur la prochaine facture.

Dans les communications de la Municipalité, nous avons lu qu'un seul ramassage d'ordures aurait lieu par semaine. Cette économie de CHF 46'000.— pourra être reportée sur une baisse de la taxe au sac, puisque nous n'avons pas le droit de faire de bénéfice ou de perte.

MME NATHALIE JATON, MUNICIPALE

Au verso de la facturation, il y a la description du cadre légal, Ce n'est pas l'endroit pour mettre une information municipale. Nous avons mentionné régulièrement le point d'impôt en moins.

Les membres de la commission lors de la présentation du préavis ont pu voir que les charges des déchets urbains revenaient à un peu plus de CHF 93.— par citoyen de plus de 18 ans. Nous avons décidé en Municipalité de mettre la taxe à CHF 90.--.

Nous avons diminué de 60 % nos déchets incinérables, nous avons diminué aussi de 60 % le retour de la taxe au sac. C'est un manque à gagner. Nous avons quelques variations, il nous manque 18 % de déchets à recycler. Nous allons attendre encore une année pour faire un bilan.

Nous allons peut-être changer ou enlever la déchetterie mobile du village qui marche moins bien. Les gens nous disent qu'ils préfèrent aller à la Déchetterie intercommunale.

Notre but est de ne pas augmenter cette taxe forfaitaire. Le marché public nous apportera peut-être aussi une bonne surprise. Nous espérons rester au même niveau de coûts, voire les compresser.

M. CLAUDE PAILLARD (ROLC)

Concernant la taxe forfaitaire, mon épouse l'a reçue également. Comme elle a une retraite minimum, je lui ai dit il faudra peut-être aller au Service social.

MME NATHALIE JATON, MUNICIPALE

Les courriers sont adressés à chaque personne de plus de 18 ans. Ce n'est pas la première taxe nominative.

15.11 MME MICHELLE BEAUD, MUNICIPALE

Ce soir, vous avez reçu un livre sur Crissier de Marc Raimondi. Si vous le souhaitez, vous êtes invités au vernissage le jeudi 26 septembre 2013 à la Bibliothèque communale, entre 19h00 et 20h30. Vous pourrez le faire dédicacer par l'auteur et partager le verre de l'amitié.

15.12 M. PIERRE MÜHLEHALER, MUNICIPAL

Un panneau lumineux d'affichage d'informations est en test à l'angle de la rue des Alpes et de la route de Prilly. Si tout va bien, vous aurez un préavis au prochain Conseil.

15.13 M. LAURENT BOVAY, PRESIDENT

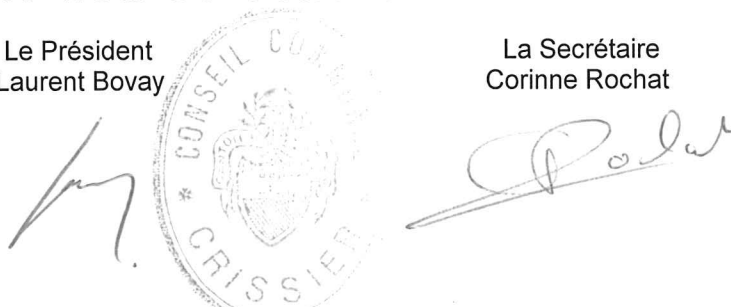
Le peu de discussion sur les préavis démontrent la qualité des travaux en commissions et en préparation de groupe et je vous en remercie. Ce soir, nous avons retiré un préavis et un autre objet sur lequel nous ne devons pas entrer en matière, nous avons utilisé les divers pour développer ces deux sujets qui reviendront devant le Conseil. Mon souhait serait d'éviter de parler de choses qui ne sont pas « au bon endroit au bon moment » pour se concentrer sur les préavis que nous devons traiter, respectivement les informations que nous devons recevoir. Cela n'a rien à voir avec le fait de faire durer inutilement un Conseil, même si je respecte la liberté d'expression. Mais s'il vous plaît, si nous décidons de ne pas entrer en matière, on n'entre pas en matière.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h05 en souhaitant à toutes et tous une bonne fin de soirée.

A U N O M D U C O N S E I L C O M M U N A L

Le Président
Laurent Bovay

La Secrétaire
Corinne Rochat



- Annexes :
1. Texte de M. Metzger (PS) – Mise en place d'installations de vidéoprotection
 2. Texte de M. Knoepfel (PS) – Rapport sur le SIE
 3. Texte de M. Olela (PS) – Passage piétons Marcolet

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Ce soir, nous devons nous prononcer sur un préavis au titre trompeur: "Mise en place d'installations de vidéoprotection et mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité".

Or, en lisant ce préavis, nous nous rendons rapidement compte qu'il s'agit en réalité de nous prononcer sur l'installation de 47 caméras de surveillance aux abords du collège des Noutes, du collège de Chisaz et de la salle de spectacle, du collège du Marcolet et du parking, et du collège de la Carrière, et ce pour un montant de 220'000.-.

Ainsi, le titre de ce préavis aurait dû être: "mise en place de caméras de vidéosurveillance pour certains bâtiments du patrimoine administratif communal". Cela aurait été plus correct...

Mais, apparemment la Municipalité avait besoin d'enrober et d'enjoliver cette demande précise concernant les caméras par tout un discours sur d'autres mesures prises pour lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité.

Or, finalement seules des caméras sont prévues concrètement comme solution supplémentaire par ce préavis...

Des caméras pour lutter contre le sentiment d'insécurité et contre les incivilités... Est-ce efficace? Est-ce possible de lutter contre un sentiment d'insécurité et de quelle manière? Le sentiment d'insécurité de qui précisément?

Ces questions sont essentielles! Le sentiment d'insécurité n'est pas une notion objective et simple à définir. Il n'y a pas lieu de prendre à la légère cette problématique, que le sentiment d'insécurité soit justifié ou non. Certaines personnes ont effectivement peur de sortir, d'emprunter certains chemins ou de fréquenter certains lieux à certaines heures; d'autres personnes ne ressentent pas cette crainte. Il s'agit, comme pour toute émotion, d'un sentiment éminemment personnel. Il ne faut donc pas faire des généralités.

Mais celles et ceux qui modifient leurs habitudes ou leurs décisions en fonction d'un sentiment d'insécurité, et qui voient ainsi leur liberté personnelle de se déplacer restreinte, ont le droit d'obtenir des vraies réponses politiques efficaces et légitimes.

En ce qui concerne les incivilités, il est vrai que ces comportements ne sont pas acceptables. Jeter des détritres par terre, casser des vitres, faire trop de bruit à des heures tardives ne sont pas des attitudes à cautionner. Mais là encore, les habitantes et les habitants de notre commune méritent des solutions efficaces et légitimes.

L'installation de caméras de vidéosurveillance ne fait pas partie de ces solutions. Ces caméras ne résoudreont absolument pas la problématique du sentiment d'insécurité, ni celle des incivilités.

En effet, les caméras de surveillance, d'un côté, si elles ont un effet sur les lieux ouverts surveillés, ne feront que déplacer les incivilités sur d'autres sites de la commune (bâtiments privés et autres bâtiments communaux).

Aussi, le vandalisme et autres incivilités continueront à avoir lieu, mais à d'autres endroits; ce qui n'apaisera aucunement le sentiment d'insécurité des personnes déjà inquiètes et troublera encore davantage de gens.

De l'autre côté, si les incivilités perdurent même là où il y a des caméras de surveillance parce que les auteurs de vandalisme déjoueraient le système (habits noirs; cagoule, etc...), ou parce que certains auteurs ne sont pas rationnels; la mesure se sera aussi révélée inefficace au niveau préventif.

Comme l'a indiqué Madame Emilie Flamand dans un débat concernant la vidéosurveillance: "les citoyens ne paient pas des impôts pour qu'on retrouve la personne qui leur a arraché leur sac, mais pour qu'on ne leur arrache pas leur sac".

La vidéosurveillance est contraire aux libertés fondamentales, à la liberté individuelle que les partis libéraux défendent avec tant d'ardeur! Il est aujourd'hui incompréhensible que ce système électronique pourfendeur des libertés individuelles soit tant loués par les partis censés garantir et défendre ces mêmes libertés.

La vidéosurveillance est en réalité un aveu de faiblesse et d'impuissance.

Elle révèle la démission des décideurs politiques, leur manque de courage et leur volonté de laisser la population à la seule surveillance électronique de dizaine de caméra à la place du contact humain qui est essentiel et primordial.

Les véritables réponses politiques aux problèmes actuels de sécurité ne peuvent être données que grâce à une vraie politique de sécurité, de proximité et une politique sociale: privilégier une présence humaine sur le terrain par le biais de travailleurs sociaux et d'agents de police; favoriser le lien social entre générations et entre citoyens; agir au niveau préventif (sensibilisation de publics cibles quant à la problématique du littering, des nuisances sonores); création d'espaces pour les jeunes leur permettant d'avoir des occupations et un lieu de rencontre.

C'est pourquoi, d'autres mesures, en lieu et place de ce préavis, sont possibles pour mettre en oeuvre une véritable politique de sécurité de proximité, en augmentant la dotation des postes de travailleurs sociaux sur le terrain, en initiant des projets de quartier participatif favorisant le lien social, en soutenant des campagnes de préventions pour combattre les incivilités, et en étudiant la possibilité de créer des espaces pour les jeunes; ceci pour agir concrètement aux attentes des habitantes et des habitants, avec des outils efficaces et légitimes.

Ces mesures ont certes un coût important mais elles permettent de traiter, en amont, sur le long terme et en profondeur les problèmes concernant la sécurité.

Certaines de ces mesures sont brièvement évoquées dans le préavis, mais au final, rien n'est prévu à part des caméras...

Les caméras de surveillance ne sont qu'un emplâtre sur une jambe de bois, comme le démontre l'expérience de la Grande-Bretagne, pays qui compte le plus de caméras au monde, mais qui n'a connu aucune amélioration de la sécurité.

En examinant la liste des sinistres fournie par l'administration communale et annexée au rapport de M. THEVOZ, nous pouvons constater que 5% des cas sont des dégâts naturels (gel et dégâts d'eau) et que plusieurs cas sont aussi dus à la malfaçon, cas qui n'ont rien à voir avec des incivilités ou du vandalisme. Il y a donc entre 70 et 75 cas réels d'incivilités, enregistrés au total sur 4 ans à Crissier, soit en moyenne environ 1,5 cas par mois.

63% des cas sont des bris de glace, environ 21% sont d'autres dommages à la propriété publique, et environ 11% sont des cas de vol ou tentative de vol sur des bâtiments publics.

Il est important de relever que les dégâts documentés d'environ 200'000.- sur quatre ans ont été remboursés à hauteur de 148'000.- par les assurances, de sorte qu'il en a résulté un coût pour la commune d'environ 13'000.- par année, étant précisé que les primes d'assurance doivent dans tous les cas être payées, qu'il y ait sinistre ou pas, et que le paiement de la franchise est déjà pris en compte dans les montants susmentionnés.

Il est également utile de mettre ce coût (13'000.- par an) en rapport avec celui des caméras qui ont une durée de vie d'environ 6 à 8 ans, soit un investissement d'environ 30'000.- par année (220'000.- sur 6 à 8 ans) et des charges de fonctionnement supplémentaire de 5'000.- pour l'entretien, soit au total 35'000.-. La Commune va donc dépenser 35'000.- par année en vidéosurveillance pour essayer d'économiser, sans aucune garantie 13'000.- par année de coûts engendrés par les sinistres... Cherchez l'erreur...

Même en tenant compte d'éventuels coûts liés à la problématique des graffitis qui n'ont pas été détaillés et du travail de l'administration en nature qui n'a pas été chiffré, il y a fort à parier que le coût des caméras restent supérieurs aux frais actuels.

Ce qui est particulièrement intéressant est la situation du Collège de la Carrière où des caméras sont installées depuis plusieurs années. En lisant la liste des sinistres intervenus dans la Commune depuis 2009, nous pouvons constater que près de 18% des cas ont eu lieu au Collège de la Carrière bien qu'il soit surveillé, soit moins qu'aux abords de Chisaz (25% des cas) mais autant qu'au Collège de Marcolet (18% des cas), et plus qu'au Collège des Noutes (8% des cas), lieux où il n'y a pas de caméras actuellement.

Il apparaît donc que les caméras au Collège de la Carrière ne sont pas efficaces, puisqu'il y a toujours des sinistres qui se produisent! Aucun motif ne permet de croire qu'il en ira autrement pour les autres sites!

Ainsi, la Municipalité nous propose de dépenser 220'000.- pour des caméras dont l'utilité n'est pas démontrée, voire dont l'inefficacité est prouvée au Collège de la Carrière, 220'000.- pour des caméras qui ne régleront pas du tout la problématique du sentiment d'insécurité, 220'000.- pour des caméras qui au mieux déplaceront les problèmes ailleurs dans d'autres quartiers de notre Commune, 220'000.- pour des caméras qui engendreront des coûts supérieurs à ceux qu'elles sont censées permettre d'économiser.

En résumé, ce préavis nous propose d'acquérir des équipements électroniques liberticides, au coût d'installation énorme pour un résultat non garanti voire inefficace et qui n'auront aucun impact sur le sentiment d'insécurité de certaines des habitantes et certains des habitants de notre Commune.

Voter en faveur de ce préavis reviendrait à se rendre complice de l'instauration de restrictions injustifiées à la liberté individuelle, à jeter l'argent du contribuable par la fenêtre et à cautionner l'abandon du terrain par les autorités politiques.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Parti Socialiste vous invite à refuser les conclusions du rapport et à refuser le préavis n° 42/2011-2016.

David Metzger

Rapport Knoepfel – SIE

au Conseil Communal du 23 septembre 2013

1. Rapport de gestion 2012 : Service intercommunal de l'électricité

« Sans la vente des immeubles de la rue Neuve à la Société coopérative d'habitation de Renens, ainsi que celle de deux stations moyenne tension à la Migros, notre exercice aurait été nettement déficitaire, d'environ 0,7 millions de francs ! Par ailleurs, suite à un défaut invraisemblable sur des compteurs d'électricité, nous sommes contraints d'enregistrer une charge exceptionnelle supplémentaire de plus d'un million de francs, par le biais de la constitution d'une provision destinée à absorber ce risque avéré. (...) » (p. 4)

- Dividende Crissier selon proposition du Conseil d'administration : CHF 64'600.-
- Dividende théorique sans perte de 1 mio pour Crissier : CHF 279'933.-
- Perte théorique pour Crissier : CHF 215'333.-.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013

« (...) La mauvaise surprise vient du domaine des compteurs, puisque la mise en évidence d'un défaut sournois dans des appareils livrés par la société Iskraemeco (Slovénie) a incité l'organe de surveillance de la métrologie (Metas) à faire retirer l'ensemble de ces compteurs dans le courant de 2013, bien que ce même office les ait validés quelques années auparavant. Pour SIE SA, il s'agit là d'un scénario catastrophe, puisque pratiquement 20 % des compteurs installés sur notre réseau sont issus de ce constructeur, Le coût de l'opération devrait s'élever à pratiquement 1,5 millions de francs. (...) » (p. 3)

(...)

« (...) Monsieur Knoepfel

Monsieur Knoepfel ne peut pas imaginer qu'aucune action n'est possible pour défendre les droits de la société. En effet, il suggère trois possibilités d'actions : la justice, la politique et la place publique, par le biais de la protection des consommateurs.

Monsieur Kaelin

Monsieur Kaelin informe Monsieur Knoepfel que plusieurs courriers ont déjà été envoyés, mais qu'il serait possible de demander l'avis d'un juriste pour écrire à la Confédération. Quant à une intervention publique, il n'adhère pas à cette possibilité, si une action politique est ouverte.

Monsieur Ayer

Du courrier est déjà parvenu à Metas pour signaler ce problème, mais cet organe de surveillance a déjà pris les devants en spécifiant leur rôle de contrôle des compteurs, et de les valider s'ils sont justes. Leur mission n'est pas de tester ces appareils sur plusieurs années, mais à un moment donné. Donc aucune erreur de Metas n'est à relever. Par contre, personne ne contrôle le procédé de fabrication, si bien qu'il n'est pas possible d'éliminer les fabricants ne travaillant pas avec les meilleures procédures. La loi européenne ne permet pas à Metas d'exclure un fournisseur sur la base d'un procédé de fabrication.

En ce qui concerne une intervention politique, Monsieur Ayer craint de perdre la confiance des clients en ressassant ce problème et de ce fait ne souhaite pas aller sur la place publique, d'autant plus que la fédération romande des consommateurs a déjà traité le sujet. Il faut se donner les moyens de traiter ce gros problème le plus sereinement possible. Il relève encore que SIE est une entreprise publique dans l'esprit et dans l'âme et que tout est mis en œuvre pour satisfaire le client.

Monsieur Kaelin

Les membres seront informés des démarches entreprises par la société dans les mois à venir.
(...) (p. 5)

(...) Il passe ensuite à l'acceptation du rapport de gestion. Celui-ci est accepté par 3 voix et une abstention. (...) » (p. 7)

3. Echange d'e-mails

Knoepfel 02.09.2013

« Comme j'ai l'intention (et l'obligation) de rapporter à mon Conseil communal lors de la prochaine réunion du 23 septembre prochain j'aimerais vous demander de me faire parvenir un petit document décrivant, de manière un peu plus précise que vous le faites dans le rapport annuel, le problème avec les compteurs (pourquoi la perte d'env. 1 mio (compteurs qui comptent trop ou trop peu de consommation) et les mesures que vous avez entreprises depuis notre séance du mois de juin. Comme ceci je pourrai faire un rapport à partir de renseignements provenant directement de la direction de notre entreprise. »

Ayer 13.09.2013

« J'accuse réception de votre demande du 2 septembre dernier au sujet de la problématique qui touche les compteurs fournis par la société Iskraemeco.

S'agissant d'affaires opérationnelles de l'entreprise, alors que votre rapport destiné à l'actionnaire doit traiter de l'état général de l'entreprise en question (est-elle à même de verser un dividende à ses actionnaires, ses comptes présentent-ils un risque particulier contraignant l'actionnaire à éventuellement provisionner tout ou partie du capital-actions qu'il détient dans l'entreprise, l'entreprise est-elle toujours en mesure d'assumer ses missions ?) je ne pourrai donc pas donner une suite favorable à votre requête.

Tous les clients concernés par les compteurs Iskra ont été personnellement contactés et seront encore individuellement informés des nouveaux développements les concernant. Il est totalement inutile et contre-productif de vouloir insinuer le doute auprès de clients non touchés par cette problématique.

En ce qui concerne la résolution de ce problème, SIE SA vient d'ailleurs de confirmer à Metas, comme nous en avons d'ailleurs l'obligation, que nous respectons actuellement les délais et les procédures concernant la résolution de ce cas. L'ensemble des compteurs incriminés seront échangés avant le 31 décembre de cette année et les derniers clients lésés seront remboursés avant la fin 2014 soit, pour les plus critiques d'entre eux, après que nous ayons pu réaliser un décompte final sur la base d'une année complète de relevés avec les nouveaux compteurs.

Une procédure à l'encontre d'Iskra (pour l'instant encore sur une base « amiable ») a été initiée par Romande Energie (laquelle représente nos intérêts dans cette affaire). Nous la suivons de près. »

Knoepfel 16.09.2013

« Pourriez-vous me dire, au moins, en quoi consiste la lésion des clients (trop compté, trop peu compté) et en quoi consiste le dégât causé pour la SIE SA (travaux de remplacement, restitutions d'argent trop encaissé) ? »

Ayer 17.09.2013

« Un faible pourcentage des compteurs Iskra, installés entre les années 2004 et 2006, présentent des défauts métallurgiques aléatoires, lesquels conduisent soit à une surconsommation, soit à une sous-consommation, du fait de l'apparition de micros courts-circuits internes.

L'office fédéral de la métrologie a donc ordonné le remplacement intégral de l'ensemble de ces compteurs par mesure de prévention. Nous devons donc remplacer l'intégralité des compteurs de cette firme, malgré le fait que ce n'est qu'un faible pourcentage d'entre eux qui sont touchés par ce phénomène.

Le montant global des coûts auxquels est exposée SIE SA ne pourra être définitivement connu que lorsque tous les clients concernés auront pu être remboursés, soit vers la fin 2014, ce pour autant que nous n'ayons aucun litige en cours d'ici là. Toutefois la provision constituée par SIE SA dès l'apparition de cette problématique, laquelle est intégrée dans nos comptes 2012, devrait suffire à couvrir l'ensemble de nos coûts (achat de nouveaux compteurs, frais d'étalonnage, personnel intérimaire pour la pose / dépose des compteurs, frais administratifs, coûts des simulations des factures corrigées, remboursements des clients, couverture des pertes d'énergie supplémentaires, frais de litiges éventuels). »

4. Commentaires

Rapport de gestion 2012 :

- Perte de 1 à 1.5 mios : 4 lignes (« par ailleurs »), sans explication, sans démonstration des conséquences sur les communes (perte théorique, selon mon calcul, d'env. 215'000.- pour notre commune – moins de dividende)

Délibérations (P=V) :

- position défensive (« aucune erreur de Metas n'est à relever » - pas prudent, si on se trouve en état de litige contre cet office)
- aucune information ne nous est parvenue depuis la séance et ma demande est interprétée comme intrusion dans le domaine opérationnel qui ne devrait pas intéresser les actionnaires

E-mails Directeur Ayer :

- Ton prescriptif sur ce qui peut et ce qui ne peut pas faire l'objet de mon rapport à notre conseil (mauvais fonctionnement des compteurs et perte de 1.5 mios : affaire purement opérationnelle qui ne concerne pas les actionnaires)
- Contact « personnel » avec clients lésés ne suffit pas car c'est une affaire collective nous concernant tous (en tant que propriétaires)
- Application très particulière du principe de transparence (publique et, selon nouveau droit des sociétés anonymes, aussi droit des obligations). Dire qu'il serait « totalement inutile et contreproductif d'informer d'autres personnes que les clients touchés » n'est pas acceptable
- « Ordre de l'Office fédéral de la métrologie » : quand, sous quelle forme, quelle responsabilité (entreprise fournisseuse Iskraemeco). On ne nous a pas communiqué le contenu clair de cet ordre qui selon le droit devrait faire l'objet d'un recours si un recours devait avoir lieu

Construction de base

- Sens d'une représentation des communes actionnaires par un membre du Conseil communal ceci d'autant plus que le conseil d'administration est composé par les exécutifs de la commune
- Pratique Renens : abstention par rapport au rapport annuel fut invalidé (séance tenante) car le représentant « lié » au mandat de la municipalité (quid du rôle de contrôle de l'assemblée générale organe suprême de la société ?)
- Quelle fonction des conseils communaux si les délégués n'ont pas de droit de recevoir des réponses de la part de la direction et de rapporter fidèlement les réponses au Conseil ?

Peter Knoepfel

23.09.2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux

Chers collègues.

D'abord, à mon nom propre et aussi au nom de tous ceux, jeunes et vieux qui empruntent régulièrement les trottoirs et le passage piétons de la route de Marcolet, je tiens à remercier Madame Jatton, municipale chargée de travaux qui a tenu parole. En effet, les travaux ont été réalisés pour le rabaissement du trottoir au niveau du passage piétons se trouvant en face du bâtiment de la Vernie qui abritent bon nombre d'institutions publiques et privées à caractère sociale.

Par-contre, je constate qu'à quelques mètres en aval du lieu desdits travaux se trouve un autre passage qui mène droit à la cantine, au centre d'accueil pour écoliers, aux services sociaux, à la bibliothèque municipale et pour ceux qui rendent à pied au centre commercial.

A moins qu'il y ait des raisons valables que j'ignore, cet emplacement mérite selon moi, le même traitement que le précédent.

Je ne doute pas un instant Madame que tout travail aussi minime soit-il, est une réelle dépense pour votre dicastère, mais la sécurité de nos concitoyens a-t-elle un prix ?

Ce passage Madame, est pris quotidiennement par des centaines de Crissirois et Crissiroises et également par des collégiens. L'année passée par exemple, l'un d'entre-eux utilisait ce passage poussé dans sa chaise roulante.

Ceci dit, je ne vous cache pas, Madame, que j'ai confiance, entièrement confiance dans la réponse favorable que vous allez apporter à cette requête.

D'une pierre deux coups comme qui dirait un bon vaudois, j'en profite pour m'adresser une fois de plus à Monsieur Mühlethaler notre municipal chargé de la Sécurité publique, au sujet de la sécurité routière sur la même route de Marcolet aux abords des écoles.

Chers collègues, à titre privé, j'habite au centre du village de Crissier, je n'ai donc pas d'intérêt particulier hormis celui de ma propre sécurité et aussi de la sécurité des enfants que je vois marcher, courir, trotter parfois sans conscience du risque au bord de cette route. Historiquement parlant je dirai qu'à l'époque de Baumgartner, il n'y avait pas grand monde pour franchir la route d'un bord à l'autre, surtout pas des jeunes enfants. Vous en conviendrez, qu'à ce jour, la donne a beaucoup changé. Cette zone est un lieu vivant, une référence pour la jeunesse de notre commune.

J'ai sonné l'alarme ici même le 18 mars de cette année. Je viens à la charge une nouvelle fois, pour dire à notre municipal que je travaille sur cette route, que j'y vois régulièrement des comportements inacceptables voire dangereux de la part des certains conducteurs (vitesses inadaptées, refus de laisser traverser les piétons et comme je l'avais déjà signalé autre fois, il n'y a aucun panneau ou marquage signalant la présence d'un collège comme on peut le constater dans d'autres lieux.

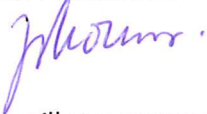
Pas plus tard que ce vendredi 20 septembre à la sortie de midi, j'ai été témoin d'une situation qui aurait pu être tragique. Je dispose des témoignages de certains parents si vous le désirez.

N'attendons pas qu'il soit trop tard, pour prendre des mesures appropriées.

J'en appelle donc à votre bon sens, Monsieur le municipal, il est temps d'agir avec sagacité, certainement maintenant.

Je vous remercie pour votre attention.

OLELA Wembo Jah



Conseiller communal

Groupe PS/Crissier